

Espérer et souhaiter : le subjonctif, la ronde des modalités et l'euphorie

Philippe Rothstein

« On est jeune quand on souhaite
que chaque jour diffère de la veille ;
vieux quand on espère que chaque
année ressemblera à la précédente. »

Gilbert Cesbron, *Journal sans
date*, t. 2, Paris, Robert Laffont,
1967

1. UN ÉTAT DES LIEUX : LA QUERELLE DES DEUX MODES

Les études lexicales associent souvent les verbes *espérer* et *souhaiter* à la problématique du contexte formel déclenchant le mode subjonctif. Pour *souhaiter*, la présence de ce mode dans les complétives à formes fléchies est toujours requise et ce n'est que dans quelques cas seulement, qui ne font d'ailleurs pas toujours l'unanimité, qu'elle l'est pour *espérer*.

Dans les processus de justification de la présence du subjonctif dans certaines complétives du verbe *espérer*, plusieurs études (Gaattone (2003), Kupferman (1996), Gosselin (2010 et 2011), Grevisse (1986), etc.) font intervenir un certain nombre de valeurs modales liées à cette lexie verbale, au premier rang desquelles on trouve les modalités désidératives, optatives et volitives et, beaucoup moins fréquemment, les modalités épistémiques et déontiques, ou radicales. En revanche, il n'est fait référence aux modalités véridictives, ou aléthiques, que pour exclure *souhaiter* du champ d'application de ces dernières et, à tort selon l'hypothèse développée dans cette étude, justifier pourquoi *espérer* ne devrait pas davantage y figurer dans les cas où il régit le subjonctif.

En première approximation, *espérer* et *souhaiter* sont des verbes qui régissent deux modes différents, l'indicatif pour le premier (*J'espère qu'il pleuvra / fera beau demain*) et le subjonctif pour le second (*Je souhaite qu'il pleuve / fasse beau demain*). C'est du moins ce que l'on pouvait avancer jusqu'à la fin des années 1980, à l'écoute de la plupart des idiolectes des locuteurs francophones. Depuis plus

de vingt ans, les médias font de plus en plus entendre le mode subjonctif dans l'emploi des complétives du verbe *espérer* ([?]**J'espère qu'il réussisse / fasse beau rapidement*).

2. LES APPARENCES DES DIVERS IDIOLECTES SONT-ELLES VRAIMENT TROMPEUSES ?

2.1. *L'assimilation sémantico-pragmatique d'une lexie à une autre ?*

Le futur de l'indicatif résiste encore bien dans les complétives du verbe *espérer*. Force est pourtant de constater que ce que l'on pourrait considérer au départ comme une simple analogie morpho-syntaxique avec le comportement recteur du verbe *souhaiter* débouche dans les faits sur une véritable homologie. Cette homologie entre le nécessaire subjonctif régi par *souhaiter* et un mode subjonctif là où l'indicatif futur prévalait, avec *espérer*, est plus ou moins subie, compte tenu du lien délicat que l'*espérance*, un des deux déverbaux du verbe *espérer*, entretient avec le *désir* (voir § 3.1.). Nous assisterions donc en direct, depuis les années 1980, à la naissance de deux lexies verbales homologues, toutes différences sémantiques accessoires mises à part, sauf bien entendu à considérer que, dans les idiolectes de certains locuteurs, de plus en plus nombreux, les caractéristiques sémantico-pragmatiques de *souhaiter* devraient "tout naturellement" prendre le pas sur celles d'*espérer*. Ces dernières caractéristiques perdraient alors leur spécificité, puisqu'elles seraient en quelque sorte absorbées par celles de *souhaiter*, un peu comme le masculin est encore en français un absorbant du féminin dans les accords de genre au pluriel (cf., pour cette notion d'« absorbant », Culioli (1999 : 27, n. 13)). *Espérer* deviendrait alors une sorte de variante idiolectale de *souhaiter*, une variante où le *souhait* et l'*espoir*, voire l'*espérance*, feraient cause commune. Ce serait par exemple le cas d'un énoncé comme celui qu'on observe dans la première partie de l'épigraphe : « On est jeune quand on *souhaite* que chaque jour diffère de la veille » et qu'on le compare à la seconde partie, modifiée pour les besoins de la cause, où le subjonctif remplace le futur de l'indicatif original : *On est vieux quand on espère que chaque année ? ressemble à la précédente*.

Les deux parties de cette épigraphe modifiée deviendraient alors sémantico-pragmatiquement indifférenciées, au motif que, lorsque le locuteur dit *J'espère que X*, c'est une sorte de *Je souhaite que X* qu'il entend signifier.

Nous ne ferons pas l'insulte à l'écrivain de talent que fut Gilbert Cesbron de penser qu'il ne savait pas avec précision ce qu'il voulait dire, puisqu'il a bien, lui, employé le futur de l'indicatif avec « on espère », non par quelque souci que ce soit de la norme ou à

cause d'une supposée « servitude grammaticale »¹, mais bien parce que, pour lui aussi, écrivain, *espérer*, ce n'est pas *souhaiter*.

Plus délicate encore, peut-être, serait l'hypothèse où le locuteur ferait certes la différence entre les deux lexies mais considérerait que ceux des traits sémantiques qui justifient, avec *souhaiter*, la rec-tion du subjonctif s'imposent également à ceux d'*espérer*, sans pour autant faire perdre à cette dernière lexie l'identité qu'elle a comme source de ses deux déverbaux, *espoir* et *espérance*, en regard de *souhaiter* et son unique déverbal, *souhait*.

Le futur de l'indicatif avec *espérer* n'était pas là par hasard, comme ne l'était et ne l'est d'ailleurs pas davantage la présence du subjonctif avec *souhaiter*.

Faut-il donc envisager une véritable modification des structures sous-jacentes qui relie *espérer* et *souhaiter* ? Doit-on s'attendre à ce que l'indicatif futur, dans ces cas sémantico-pragmatiquement marqués que nous identifierons par la suite, cède la place au subjonctif ou bien qu'il la partage avec ce mode, avec la contribution bien involontaire d'idiolectes de plus en plus majoritaires ?

2.2. Une démarche onomasiologique ou sémasiologique ?

Si l'on ne peut que ressentir une relative proximité conceptuelle, certes à préciser, entre *espérer* et *souhaiter*, la mise au jour d'un véritable ensemble conceptuel supposé nous commande d'isoler un champ lexical qui serait susceptible de les regrouper. Une démarche onomasiologique serait donc requise, qui partirait du champ lexical ainsi défini afin de déterminer la structure sous-jacente des lexies verbales *espérer* et *souhaiter*, et qui serait ensuite croisée avec une démarche sémasiologique. Mais peut-on parler de champ lexical du volitif, de l'optatif, de l'intentionnel, du désidératif, voire de l'injonctif comme si ces champs étaient constitués une fois pour toutes et représentaient un donné primitif d'accueil lexical ? Doit-on, au contraire, les mettre en question en rendant ces champs lexicaux perméables, modulables, croisables, voire partiellement fusionnables ?

Les domaines conceptuels interactifs des jugements de valeur, de l'"euphorique", du "dysphorique", du "phorique" (euphorique et dysphorique) et de l'"aphorique" (*ni* euphorique, *ni* dysphorique), dans la perspective sémiotique axiologique ouverte par Greimas & Courtès (1979), puis Courtès (1991), ne permettent-ils pas eux aussi de perturber le jeu peut-être trop simple et donc moins productif qu'espéré (et non « ...que souhaité » !) des modalités volitives, optatives, désidératives, et autres ?

Avant d'entreprendre un déshabillage méthodique de ces deux lexies – ainsi que des déverbaux *espoir*, *espérance* et *souhait* – et d'analyser les liens qu'elles entretiennent, d'une part, avec les modes

1. Formule empruntée à Brunot (1922 : 709) et reprise par Gougenheim (1938 / 1962 : 195).

indicatif et subjonctif et, d'autre part, avec plusieurs types de modalité, considérons les citations-exemples (1)-(3) dans la section suivante.

3. PRÉAMBULE MODAL AVANT LA MISE À NU DES LEXÈMES

- (1) *Je n'ai pas d'espérance, car, pour espérer, il faut avoir un désir, une certaine propension à souhaiter que les choses tournent d'une manière plutôt que d'une autre.* (Théophile Gauthier, *Mademoiselle de Maupin*, 1835, ch. I, édition numérisée Google books, p. 78)
- (2) *Car quoique ce soit naturellement & librement, ou sans contrainte, que l'on aime le bien en général, puisqu'on ne peut aimer que par sa volonté, & qu'il y a contradiction que la volonté puisse jamais être contrainte ; on ne l'aime pourtant pas librement, dans le sens que je viens d'expliquer, puisqu'il n'est pas au pouvoir de notre volonté de ne pas souhaiter d'être heureux.* (Nicolas de Malebranche, *De la recherche de la vérité*, livre premier, *Des sens*, édition numérisée Google books, ch. 1, p. 14)
- (3) *Espérer, ce n'est pas vouloir.* (Émile-Auguste Chartier dit Alain, *Propos sur le bonheur*, 1928, Folio essais n° 21, p. 76)

S'il faut se garder de tout enthousiasme excessif devant des formulations qui sont loin d'être toujours argumentées, elles peuvent sans doute nous mettre sur des pistes qui ne sont pas nécessairement fausses. Nous allons le constater ici.

3.1. Espérer et souhaiter : quelques pistes où les champs lexicaux se croisent et se recroisent

Notons qu'en (1), le narrateur prête au premier soupirant de Madeleine de Maupin, Albert, toute une série de liens établis, d'abord entre le déverbal *espérance* et le verbe *espérer* (mais, notons-le, pas entre l'autre déverbal, *espoir*, et *espérer*), ensuite entre *espérer* et *désir(er)*, et enfin entre le *désir* et le *souhait* ou, plus exactement, une *propension* au souhait. Le *désir* serait donc cette condition préalable à la mise en œuvre d'une espérance, cette tendance naturelle (*propension*) qu'a le sujet à choisir un sens donné (et donc à le "souhaiter") parmi les deux orientations possibles, positive ou négative, d'un événement ou d'un état du monde sur lesquels, *a priori*, il n'a pas de prise. La séquence où Albert continue la description de son état, immédiatement après le passage de la lettre à son ami, cité en (1), nous le dit explicitement. Cette fois-ci, le lien entre *espérer* et *attendre*, lien que l'étymologie rend on ne peut plus évident, sera précisé :

- (1') *Je ne désire rien, car je désire tout. Je n'espère pas, ou plutôt je n'espère plus ; – cela est trop niais, – et il m'est profondément égal qu'une chose soit ou ne soit pas. – J'attends, – quoi ? – Je ne sais, mais j'attends.*
*C'est une attente frémissante, pleine d'impatience, coupée de soubresauts et de mouvements nerveux comme doit l'être celle d'un amant qui attend sa maîtresse. – Rien ne vient, – j'entre en furie ou me mets à pleurer. (T. Gauthier, cf. énoncé (1), *ibid.*)*

Si nous suivons la logique du discours d'Albert, l'absence de désir est réitérée (“il m'est profondément égal qu'une chose soit ou ne soit pas”), mais, le *désir* étant lié au *souhait* qu'une chose soit orientée dans un sens donné, il réitère également l'absence de *souhait*. Si la modalité désidérative n'inclut pas nécessairement le fait d'espérer (par exemple, *Je désire être le roi du pétrole mais je sais fort bien que je n'ai pas l'ombre d'une chance d'y parvenir*), qu'en est-il de l'attente, reliée étymologiquement dans les langues latines à *espérer* ? Il faudrait donc, si l'on en croit (1) et (1'), inclure le *désir* dans le champ lexical qui accueille la lexie *espérer* mais ne pas inclure de manière automatique l'espérance, le fait d'espérer, dans le champ lexical qui accueille le *désir*. Deux champs lexicaux donc, le premier où le *désir* est accueilli, à moins qu'il en soit lui-même la vedette, et où l'espérance ne s'articulera pas nécessairement, et un autre champ, qui, lui, accueillera “le fait d'espérer”, l'espérance, où le *désir* trouvera sa place dans la structure conceptuelle sous-jacente. La question du “vouloir”, évoquée en (3), devra s'y articuler conceptuellement elle aussi, comme nous le développerons *infra*. Il faudra donc vérifier si la logique d'Albert en (1) et (1') nous met sur une bonne piste et ainsi nous demander si la relation entre *espérer* et *désirer* est, ou non (comme le “pense” Albert), biunivoque. Pour l'instant, *désirer* quelque chose, c'est bien le *vouloir*, ce n'est pas nécessairement l'espérer.

3.2. Une première esquisse du subjonctif comme modalité de l'interlocution

Si *espérer* c'est considérer ce que l'on désire comme devant (c'est-à-dire “ne pouvant *pas* ne *pas*”) se réaliser, cette lexie verbale est, dans la totalité des grammaires, suivie du mode indicatif. *Espérer* est inclus dans le champ du *désir*. Si, en revanche, *espérer* c'est “espérer l'impossible”, ce qu'il est convenu d'appeler un “verbe de sentiment” (tout comme *souhaiter*, *désirer*, *craindre* ou... *aimer*), il tombe alors dans l'*irrealis* et l'on croit pouvoir justifier, comme Gaatone (2003), Kupferman (1996), Gosselin (2010, 2011) et Grevisse (1986, § 1071 b), le mode subjonctif dans la complétive, puisqu'en fait le désir est mort-né, sans espérance véritable. *Espérer* suivi du subjonctif, ce ne serait plus *espérer*, ce serait alors un complexe modal construit autour d'un cas particulier du désir, *désirer-sans-espérance-de-voir-se-réaliser-ce-désir*, comme cet exemple qui nous est donné par Jean Giraudoux, avec un subjonctif :

- (4) *Il dénie tout réalisme à ceux qui espèrent que son redressement puisse être obtenu par l'enthousiasme d'un quatre Août.* (Jean Giraudoux, *Sans pouvoirs*, 1946, Monaco, Éditions du Rocher, p. 10)

Cet énoncé est introduit par un désactualisateur fort, « Il dénie tout réalisme », qui, pour le locuteur, fait basculer la lexie verbale *espérer* dans le champ de l'*irrealis*, et qui, de fait, effectue une véritable désactivation du processus d'espérance. La validité de ce processus d'espérance est niée dès le départ. L'assertion a ainsi une orientation négative, bien que cette négation soit indirecte (voir la section 7.). Le passage de l'actuel (*ils espèrent que son redressement pourra être obtenu...*) au non actuel, ici au non réalisable (« espèrent que son redressement puisse être obtenu... ») puisqu'induit par la désactualisation du procès *espérer*, justifie à lui tout seul, pour le locuteur, l'emploi du subjonctif.

Nous montrerons dans la section 7. et, en 8., à partir d'un résumé de Rothstein (2011), que si, à la rigueur, on peut accepter que la négation indirecte du procès *espérer* “déclenche” le subjonctif, c'est seulement parce que la prise en charge du contenu propositionnel, $\langle X \text{ espère que } Y \rangle$ est modalisée *pragmatiquement* par le locuteur (« Il dénie... à ceux qui espèrent ») et non en raison du négatif censé “déclencher” le subjonctif. Elle est modalisée de telle manière (“il dénie *tout réalisme...*”) qu'elle *peut* constituer une ouverture aux allocutaires potentiels pour aller soit dans le sens proposé de l'assertion, soit dans l'autre, voire ne choisir aucun des deux.

C'est cette notion d'« assertion partagée », avec le subjonctif (Rothstein (2009a, 2009b, 2011)), qui s'oppose à celle d'« assertion singulière », avec l'indicatif. Cette théorisation fera l'objet d'un développement dans la section 8.

Dans (4), le fait qu'un décalage existe entre l'état du monde tel qu'il est et l'état du monde tel que je *désire* qu'il soit demande à être reconnu par l'allocutaire. Non que la demande lui en soit faite directement, mais c'est la situation sémantico-pragmatique qui le demande. C'est cette nécessité de reconnaissance d'un rôle actif de l'allocutaire qui toujours justifie dans notre théorie le recours au mode subjonctif.

Que ce soit “mon” propre sentiment de sujet de l'énoncé ou celui d'une tierce personne n'a aucune pertinence dans mon choix de *locuteur*. Que l'allocutaire puisse ou non partager ce sentiment tel qu'il est asserté, qu'il veuille ou non en partager l'assertion n'a aucune importance non plus. Dans notre théorisation de ce mode, nous ne sommes pas dans le dialogisme. L'important, c'est l'ouverture de sa propre assertion par le locuteur, ce qui a pour effet immédiat de relativiser *de facto* cette assertion. Cette ouverture à l'allocutaire justifie pourquoi il est possible de continuer à employer *espérer*, et non *désirer*, lorsque le désir est confronté à un état du monde où la raison d'espérer est absente.

Pour l'instant, contentons-nous de constater que si la lexie *désirer* est toujours suivie du mode subjonctif, car un désir est d'emblée marqué du sceau de la relativité vis-à-vis de l'état réel du monde

et de la représentation que je m'en fais, il y aurait en revanche un choix apparent entre les deux modes dans les complétives du verbe *espérer*. Ce choix n'existerait que lorsque le *désir* ne pourrait pas déboucher sur une *espérance* de le voir se réaliser et que ce serait alors l'allocutaire qui pourrait potentiellement être pris à témoin par le locuteur de cet *irrealis*.

4. LE DÉSIR, L'IRREALIS, L'ATTENTE, L'ESPÉRANCE, L'ESPOIR, LE SOUHAIT ET LA VOLONTÉ

4.1. *Espérer et la modalité volitive*

En (3), le philosophe Alain nous met en situation sinon d'exclure, du moins de mettre de la distance entre *espérer* et le champ de la modalité volitive. Les champs du désidératif et de l'optatif font intervenir une forme de volition *virtualisante*, qui devrait, si l'on suit Alain, être radicalement distinguée de la volonté proprement dite, qui implique une décision consciente du sujet modal (cf. Tenchea (1999)). Le rapport entre le sujet modal et le verbe *espérer* n'est de toute évidence pas le même que celui entretenu par ce même sujet modal et le verbe *vouloir*. Comme le souligne Ben Hamadi (2007 : 8), même si certains aspects du comportement morphosyntaxique de *vouloir* en font également un semi-auxiliaire, cette lexie n'en conserve pas moins sa valeur verbale. Ainsi, selon Ben Hamadi (2007), « [...] *vouloir*, comme *souhaiter* ou *désirer*, peut être mis en relief » ((5a) et (5b), ex. (4d) et (11') dans Ben Hamadi (2007)), tandis que « ce n'est le cas ni de *pouvoir*, ni de *devoir*. [...] L'infinitif qui les [*pouvoir* et *devoir*] suit ne peut pas en être séparé par une virgule, contrairement à *vouloir*, qui bénéficie d'une certaine autonomie » ((5c) et (5d), ex. (4e) et (4f) dans Ben Hamadi (2007)).

- (5) a) *Ce qu'il veut, c'est pouvoir vaincre sa peur*
 b) *Ce qu'il souhaite (désire), c'est vaincre sa peur*
 c) **Ce qu'il peut, c'est vaincre sa peur*
 d) **Ce qu'il doit, c'est vaincre sa peur*

C'est bien parce qu'il nous faut identifier les rapports qu'*espérer* et *souhaiter* sont susceptibles d'entretenir avec des champs lexicaux eux-mêmes difficilement stabilisables qu'à partir de cet écart entre la *volonté* et le *souhait* la question de la nature de la tension entre le sujet modal et l'objet de la volonté ou du souhait sera posée. Corollairement, c'est donc celle du degré d'intentionnalité du sujet modal dans la relation qu'il entretient avec *espérer* et *vouloir*, certes, mais également avec *espérer* et *souhaiter*, qui se pose.

C'est ce que Nicolas de Malebranche nous invite à considérer en (2), à la fin de son argumentation, « puisqu'il n'est pas au pouvoir de notre volonté de ne pas souhaiter d'être heureux ». Malebranche

traite certes là d'un cas bien particulier de souhait, le souhait « d'être heureux », qui, selon lui, concerne tous les sujets modaux de cette modalité optative. On aime parce qu'on le veut et on est libre de vouloir. C'est librement que je veux aimer, mais, comme ma volonté n'a pas le pouvoir d'intervenir sur mon souhait de l'euphorique, mon souhait « d'être heureux », dans ce cas particulier ma volonté, n'est pas libre « de ne pas souhaiter d'être heureux », c'est-à-dire pas libre de "souhaiter ne pas être heureux" (voir la section 7.).

Si nous généralisons la proposition de Malebranche, *souhaiter X*, où *X* peut être soit une complétive fléchie (*souhaiter que X*), soit une complétive non fléchie (*souhaiter (de) X*, où *X* est alors une proposition infinitive), nous devons nous poser la question de l'instanciation possible de *X*. Quel que soit le contenu sémantico-pragmatique de *X*, peut-on toujours dire que la volonté et donc le strict intentionnel n'ont pas de pouvoir sur l'événement que représente le souhait ? Si la volonté n'a pas de pouvoir sur cet événement, cela signifie que le sujet modal intentionnel n'a pas de pouvoir sur le sujet modal du souhait. Le sujet modal intentionnel et le sujet modal du souhait, bien que renvoyant à une seule et même personne dans l'extralinguistique, doivent-ils rester étrangers l'un à l'autre lorsque le *vouloir* et le *souhaiter* interagissent ?

4.2. *L'axiologique rentre dans le jeu de piste*

Lorsqu'il s'agit de *souhaiter le bien*, de *souhaiter être heureux*, nous voyons apparaître la dimension axiologique greimassienne des jugements de valeur (morale, logique, esthétique), catégorie subjective par excellence, car rattachée au vécu et à l'expérience du sujet. C'est une catégorie d'une complexité qui ne se réduit pas au bien et au mal, au plaisir et au déplaisir, au bon et au mauvais ou au beau et au laid, mais qui les intègre dans une perspective de microsystèmes sémiotiques (cf. Greimas & Courtès (1979), Courtès (1991)).

« [N]otre volonté », en l'occurrence celle du sujet modal intentionnel, ne peut pas intervenir, selon Malebranche, pour modifier le rapport que le sujet modal entretient avec le procès *souhaiter* lorsque ce dernier souhaite « le bien ». Cette fois-ci, le rapport devra être envisagé en fonction de la nature même de ce *X* qui représente la complétive à forme fléchie ou non fléchie des verbes *souhaiter X* et *espérer X*. Peut-on en effet parler d'un rapport identique du sujet avec la volonté et le souhait lorsqu'il s'agit de souhaiter « le bien commun » et lorsqu'il s'agit de souhaiter « conquérir le cœur de toutes les dames du quartier » ? Il ne s'agit pas là d'une question futile et hors sujet, car, si la volonté, selon Malebranche, ne peut s'opposer au bien en général et au mien en particulier lorsque ce dernier s'inscrit dans « le bien en général » (« ... de ne pas souhaiter d'être heureux »), elle peut fort bien s'opposer à mon souhait de conquérir tous les cœurs du quartier. L'existence d'un rapport particulier entre la volonté et le souhait, tel qu'il est asserté par Malebranche, signifie-t-elle que la lexie *souhaiter* peut ne pas avoir

ce même rapport particulier avec son déverbal, le *souhait*, dès lors que la volonté ne peut plus agir sur le souhait ?

Revenons à (1) (« ... pour espérer, il faut avoir un désir, ... ») et faisons la supposition qu'il faut aussi un désir comme préalable à la mise en œuvre du procès *souhaiter*. La volonté peut très bien s'opposer au désir si des considérations morales (le bien et le mal, etc.) l'emportent sur mon désir de possession des cœurs. Malebranche ne parlait que du « bien commun ». Il y a bien de l'axiologique dans cette analyse des relations entre le sujet modal et le verbe à contenu modal, puisque tous les arguments prédicatifs *espérés* (objets visés par l'espérance) ou *souhaités* (objets du souhait) n'entretiennent pas nécessairement le même rapport, euphorique ou dysphorique, voire phorique donc ambivalent (cf. Greimas & Courtès (1979), Courtès (1991), Hébert (2006, 2007)), avec le sujet modal. La nature même de l'argument prédicatif qui est espéré ou souhaité est alors susceptible d'affecter le rapport entre sujet et verbe à contenu modal.

5. LA RENCONTRE DE LA MODALITÉ ET DE L'ASPECT LORS DE LA MISE À NU DES DÉVERBAUX *ESPÉRANCE ET ESPOIR*

Le *Petit Larousse* nous dit que *mettre quelque chose à nu*, c'est le « dénuder : *Mettre un fil électrique à nu* ; démasquer, dévoiler : *Mettre à nu l'hypocrisie de qqn.* ». Révéler, découvrir, dévoiler, en fait, une véritable apocalypse et, comme le signifie ce vocable en grec, un dévoilement. Un dévoilement de l'étymologie, bien sûr, d'*espérer* et *souhaiter*, mais nous allons voir que les trois déverbaux qui en sont issus, avec, pour *espérer*, à la fois l'*espoir* et l'*espérance*, et seulement le *souhait* pour *souhaiter*, nous renseignent sur leur origine et sur leurs parents. Nous nous interrogerons d'abord sur les différences qui sous-tendent l'emploi d'*espoir* et d'*espérance* et sur les restrictions de cooccurrence propres à chacun d'eux.

5.1. *État et processus, visée et processus intentionnel virtualisant*

Lorsque nous faisons autour de nous un test spontané sur ce qu'évoquent les notions d'*espoir* et d'*espérance*, les résultats sont certes discordants, mais ils concordent néanmoins sur un point précis. Le point de concordance porte sur *espoir*, qui est ressenti spontanément comme une ouverture, un espace non borné, une forme de temporalité sans terme déterminé. Peu importe *quand*, pourvu que ça marche comme... on l'espère. L'*espoir* évoque une ouverture, quasiment pour toutes les personnes consultées. Et l'*espérance* alors ? Les réponses ne reflètent plus du tout la même unanimité. Nous allons voir qu'une analyse serrée des collocations et contraintes de

cooccurrence va à l'encontre de cet impressionnisme spontané sur le déverbal *espoir* et ce ressenti d'«ouverture».

Commençons par *espérance*. Le suffixe *-ance* du déverbal *espérance* a une double origine, celle du participe présent du verbe dont il est dérivé, donc une valeur implicitement durative, et celle d'une valeur résultative² qui vient du latin *-antia*, qui permet de dénoter à la fois l'action proprement dite, son caractère processuel et le résultat de l'action. Nous comprenons pourquoi l'autre déverbal d'*espérer*, *espoir*, qui, *a priori*, n'a ni de caractéristique étymologique processuelle, ni de caractéristique étymologique résultative, semblerait bien inapproprié dans le contexte de (1), où le soupirant de Madeleine de Maupin définit son état psychologique.

Par rapport à *espérance*, qui «dit» le processus étymologiquement, *espoir* met davantage l'accent sur l'état d'attente du sujet que sur la visée, l'intention et le désir. C'est l'état dans lequel se trouve le sujet «expérienceur» («celui qui fait l'expérience de» (cf. Fillmore (1968), Gruber (1976), Jackendoff (1983)) qui est mis en avant, aux dépens du processus intentionnel qui vise le terme à atteindre. La valeur de résultat n'est certes pas absente du déverbal *espoir*, elle est seulement plus ou moins occultée par l'état d'attente.

Les verbes anglais équivalents des lexies *espérer* et *souhaiter* sont classés par un grand nombre de linguistes anglo-saxons dans la catégorie des « psych verbs », ou « psychological verbs »³, et ces derniers ont noté, entre autres, que l'expérienceur, *Jean* dans *Jean craint les fantômes*, et ce même expérienceur dans *Les fantômes effraient Jean* n'avaient pas la même fonction syntaxique, et que les « psych verbs » n'avaient pas toujours la même valeur actancielle. On aurait bien tort de considérer ce type de remarque comme insignifiante. Nous verrons qu'il n'en est rien lorsque nous soumettrons *espérer* et *souhaiter* à des tests de diathèse active vs passive.

L'entrée lexicale **espoir** du *Trésor de la langue française informatisé* [TLFi] donne de nombreux exemples où l'autre déverbal, *espérance*, trouverait moins facilement sa place, comme cela semble bien être le cas avec « *Il se mit en route sans espoir de fuite ou de délivrance* » (Augustin Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, t. 2, 1840, p. 83). Certes, l'accent est mis sur l'état de manque du personnage (« sans espoir »), sur ce qu'il n'a pas, et cet état négatif est peu compatible avec une visée, une intention, un désir d'atteindre un terme, peu compatible avec l'*espérance*, qui est davantage processus qu'état, même si état et processus interagissent toujours dans ce cas. Que penser de *Il se mit en route sans espérance de ?fuite* et même d'une *espérance de ?délivrance* ? Que l'*espérance* ou l'*espoir* soient sémiotiquement reliés au jugement de valeur axiologique euphorique et non au dysphorique, voilà qui ne semble pas faire débat, même si un mal pour l'un, le dysphorique, peut être l'euphorique,

2. Cf., dans le TLFi, les articles **-ance**, *speciatim* « Rem. 1 », et **espoir** : « Déverbal de *espérer** d'apr. les formes fortes de l'ind. prés. ([j] *espoir*, [tu] *espoires*, etc.). ».

3. La créatrice du terme métalinguistique anglais est Levin (1993).

l'espoir ou l'espérance de l'autre. Cependant, si le sujet modal peut bien entendu « espérer une délivrance prochaine », en revanche, le déverbal *délivrance* représente lui-même l'*au-delà* d'un terme atteint, l'*au-delà* d'un résultat. On se situe après le résultat du procès *délivrer*. On ne peut parler de délivrance pour un individu qu'une fois qu'il est délivré, que le processus est non seulement accompli mais que cet accompli est stabilisé, qu'on a franchi la borne de l'accompli. La délivrance des otages n'est pleine et entière qu'une fois seulement qu'ils sont en sécurité. L'expérienceur qui espère la délivrance a un *espoir de délivrance*, pas une *'espérance de délivrance*. Il est dans un état d'attente du résultat à venir. La cooccurrence d'*espérance* et de *délivrance* demeure souvent problématique, car l'*espérance*, qui est à la fois processus de visée et représentation anticipée du résultat (visé), se trouve reliée au terme, *délivrance*, qui est lui-même un processus et son résultat, et non un état. On ne peut passer sous silence le fait que, dans la partie néo-testamentaire de la *Bible*, l'espérance a une valeur à la fois commune et singulière. C'est certes une projection du sujet expérienceur, sens commun, mais surtout une vertu théologique, un devoir de projection du croyant, de déplacement, visé par le croyant, d'une vie temporelle vers une vie non-temporelle, une vie d'éternelle présence dans le royaume de Dieu, la délivrance étant alors la délivrance du péché. Ainsi, l'*espérance de la délivrance* cesse de poser un problème délicat de cooccurrence entre deux visées simultanées d'un au-delà du résultat. Il y a en effet un double processus. Le premier processus est commun à toute espérance, il est la visée par le sujet expérienceur de l'espérance, la visée d'un au-delà du résultat, et le second processus, la délivrance, est, par lui-même, son sens théologique, une projection vers un au-delà, en l'occurrence, du péché. Si j'attends [le croyant attend] la délivrance, je suis dans l'espoir, replié sur mon état, l'espoir. En revanche, si je [le croyant] suis dans l'espérance de la délivrance, je vise un au-delà (espérance) d'un au-delà (du péché), la délivrance.

Si l'*espérance du salut* est une vertu théologique chez les chrétiens, c'est qu'on considère, dans ce cadre religieux, le *salut* comme un *état* à atteindre, celui de la personne *sauvée*. Le *salut* n'est pas un processus, même si c'est tout un processus préalable que le *croyant* doit mettre en œuvre pour atteindre cet état. L'espérance est un processus qui vise à atteindre un résultat, et ce résultat, c'est un *nouvel état* de la personne qui en bénéficie, l'*au-delà* du résultat.

Ainsi peut-on parler, avec l'*espoir*, du passage d'un état à un autre, d'un *inchoatif lexical*. Un espoir de délivrance, c'est le passage axiologique d'un état dysphorique à un état euphorique et, pour le sujet expérienceur, un arrêt sur image sur l'état euphorique, en l'occurrence, l'état de non-prisonnier. C'est donc bien une forme d'inchoatif ; un *espoir de fuite*, c'est le passage de l'état dysphorique dans lequel se trouve le sujet expérienceur à un état euphorique, là encore un inchoatif lexical axiologiquement marqué.

C'est d'une *espérance de vie* qu'il s'agira lorsque le cadre procesuel (*espérance*) prend le pas sur le cadre statif (*espoir*). Certes, Il

lui (l'accidenté) *reste encore un espoir de vie* fonctionne très bien dès lors que, pour le locuteur, il n'est pas encore totalement exclu que le dysphorique, l'état dans lequel l'*accidenté* se trouve, puisse céder la place à un état euphorique, *la vie*. En revanche, c'est bien d'une *espérance de vie* et non d'un *espoir de vie* qu'il s'agit lorsqu'on envisage la vie sur la durée et non comme l'état du vivant. La *vie* n'est alors pas un terme à atteindre, pas un état mais un processus, qui, comme tout processus, a un état initial et un état final. Nous voyons qu'une même lexie, la *vie*, change de valeur en fonction du déverbal auquel elle est unie, car c'est bien le locuteur qui choisit d'établir une relation entre l'expérienceur et le terme objet, résultat, processus ou état. Certes, c'est peut-être le choix du déverbal qui s'adapte à l'acception choisie de la lexie, mais peu importe, car le lien entre les deux est un lien contraint par des valeurs aspectuelles qui sous-tendent la totalité du syntagme nominal concerné.

5.2. L'espérance comme processus "nominal", l'espoir comme état "nominal"

L'expression **Notre ami a une espérance de vie*, sans marqueur quantitatif, est non plausible. L'énoncé *Il y a encore une espérance de vie sous les décombres* est des plus attestés, mais on voit alors que *vie* change d'acception et n'est plus processus mais état, puisqu'il s'agit de retrouver des personnes *en état* de vie sous les décombres. En revanche, si l'on compare *Compte tenu des données actuelles de la science, mon espérance de vie est de 81,6 ans* à *Compte tenu des données actuelles de la science, mon *espoir de vie est de 81,6 ans*, nous retrouvons la différence entre l'*espérance*-processus et l'*espoir*-état. On pourra toujours trouver un contexte où ce dernier syntagme ne sera pas absurde mais ce contexte rétablira sans doute l'acception processuelle de *la vie*. L'essentiel demeure qu'état d'attente du sujet modal expérienceur et processus visant un terme doivent permettre à la fois de distinguer les deux déverbaux pour, *in fine*, distinguer *espérer* et *souhaiter* beaucoup plus nettement.

En résumé, avec *une espérance de vie*, le déverbal *espérance* conjugue le processus issu de *espérer*, verbe de sentiment ou verbe psychologique, selon les approches, et une véritable *dissociation* entre le terme visé, désiré, le résultat à atteindre et le processus même d'espérance, dissociation que fait le sujet modal expérienceur. La notion même de *processus* nécessite le repérage possible d'un état initial et d'un état final.

Par opposition, un *espoir* (de victoire, par exemple), c'est la victoire qui est déjà *présente* dans l'état d'attente où se trouve le sujet expérienceur. État et résultat ne sont pas dissociés. Ainsi, par exemple, *C'est un des grands espoirs de la recherche sur le cancer*, où *espoir* peut renvoyer aussi bien à un individu, un chercheur prometteur qu'à une découverte, un traitement, lui aussi prometteur. Tout est dans la (con)fusion de l'attente et du résultat. Une *espérance*

de victoire, c'est le désir de victoire porté *au-delà* du terme, *après* la victoire. Le sujet expérimenteur se situe de l'autre côté de la borne aspectuelle qui marque l'accompli, le résultat. Il anticipe l'acquisition du résultat, mais le résultat n'est pas posé comme acquis au moment de l'actualisation de l'espérance.

Jean Racine illustre parfaitement l'*espoir* dans sa différence avec l'*espérance*. Lorsqu'Hermione demande à sa confidente Cléone ce que fait Pyrrhus, elle répond :

- (6) *Je l'ai vu vers le temple, où son hymen s'apprête, / Mener en conquérant sa nouvelle conquête ; / Et d'un œil où brillaient sa joie et son espoir / S'enivrer en marchant du plaisir de la voir.* (Racine, *Andromaque*, Acte V, scène 2 (mes gras))

C'est l'*espoir* qui brille dans l'œil de Pyrrhus, pas l'*espérance*. Même si un œil peut briller de *désir*, il ne brille pas d'espérance. L'*espoir* de Pyrrhus est un *état*, une *attente* du résultat (l'hymen). L'œil de Pyrrhus ne se projette pas vers le résultat espéré, l'hymen, c'est l'attente de ce résultat qui le fait briller, l'attente que l'hymen vienne vers lui... et qui est *déjà* en lui.

Avec l'*espoir*, dans l'*état* psychologique d'espérance, tel que les plausibilités et non-plausibilités de collocation nous l'indiquent, le mouvement se fait de l'objet *espéré / attendu* vers l'expérimenteur, vers celui qui attend. Il s'agit d'une véritable "transitivité" nominale *inversée*.

Nous retrouvons le même phénomène, mais orienté dans le sens inverse, avec le syntagme *sans espérance*, tel qu'il apparaît dans les énoncés (7a) et (7b), tirés de l'entrée **espérance** du *TLFi* :

- (7) a) *M. Daigremont fut sans espérance le vingt-troisième jour après notre arrivée, et mourut le vingt-cinquième.* (La Pérouse, *Voyage autour du monde*, t. 2, 1797, p. 360)
 b) *Son fils est sans espérance et ce qu'on peut lui souhaiter de mieux, c'est une prompte mort.* (Constant, *Journaux*, 1805, p. 204)

Le rédacteur de cette entrée lexicale donne au syntagme *sans espérance* le sens de "en parlant d'un malade, être condamné". C'est le point de vue de l'observateur-locuteur qui, ici, prime. Le locuteur ne peut plus – se plaçant du point de vue du malade, qui est, lui, "hors du jeu discursif", – désirer que ce dernier continue à espérer que le processus de vie n'ait pas encore atteint son terme, car lui sait le malade condamné et son espérance serait non seulement vaine mais dysphorique, synonyme de souffrance. Pourquoi continuer à espérer (l'observateur) lorsque toute espérance (pour le malade) est vaine ? Certes, Guillaume d'Orange (ou Charles le Téméraire, dit-on parfois) pourrait répondre à ce locuteur que « Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer » mais, outre qu'*entreprendre de vivre* n'est plus guère d'actualité pour ce malade dans un état *désespéré*, ce qui nous importe ici, c'est bien cette différence aspectuelle entre les déverbaux *espérance* et *espoir*.

Avec l'*espérance*, tel que les plausibilités et non-plausibilités de collocation nous l'indiquent, le mouvement se fait de l'expérimenteur vers l'objet *espéré / attendu*. Le mouvement va vers l'*au-delà du résultat* qu'est, dans ce cas, l'objet espéré / attendu, la guérison. Il s'agit d'une véritable "transitivité" nominale.

Nous proposons un dernier passage, d'Emmanuel Kant cette fois-ci, pour renforcer notre hypothèse résultant des tests de plausibilité sur *espoir*, considéré avant tout comme un état d'attente qui absorbe le résultat attendu, et sur *espérance*, considéré comme un processus qui vise un terme, un *au-delà* du résultat dont il est dissocié et qui absorbe à la fois l'état d'attente et le désir, qui est un préalable à sa mise en œuvre :

- (8) *Cette espérance en des temps meilleurs, sans laquelle un désir sérieux de faire quelque chose d'utile au bien général n'aurait jamais échauffé le cœur humain, a même eu de tout temps une influence sur l'activité des esprits droits et l'excellent Mendelssohn lui-même a bien dû compter là-dessus quand il a déployé tant de zèle en faveur du progrès des lumières et la prospérité de la nation à laquelle il appartient. (Emmanuel Kant, Sur l'expression courante, il se peut que ce soit juste en théorie, mais en pratique cela ne vaut rien (1793), trad. L. Guillermit, 1980, Vrin, pp. 54-55)*

L'« *espérance en des temps meilleurs* » est à nouveau liée au *désir* (cf. énoncé (1)). Même si la relation d'ordre entre les deux sentiments n'est pas la même en (1) et en (8), l'essentiel est qu'il y a un lien, renouvelé, entre le désidératif et *espérer*. Si nous reprenons la démarche argumentative du philosophe, que voyons-nous ?

Le locuteur philosophe pose une *espérance en des temps meilleurs*. Sans cette *espérance*, nous dit-il, un « désir sérieux de faire quelque chose d'utile au bien général » ne serait jamais entré dans le cœur des hommes. Il faut *croire* en la possibilité d'une amélioration pour l'*espérer* et donc en viser le produit. L'*espérance des hommes*, ce sont les hommes qui attendent et visent un *au-delà* du résultat de la pensée philosophique (« ...déployé tant de zèle en faveur du progrès des lumières »). Cette *espérance* a une influence sur l'activité des « esprits droits ». C'est bien de cette activité que résulte le produit *espéré*, l'*au-delà* du résultat, à savoir la *prospérité* intellectuelle et économique des *nations*. Dans le processus de visée de ce produit, le sujet modal – les esprits droits – n'est pas passif mais actif. Il va vers ce qu'il espère, et la lexie *espérer* prend sa pleine dimension de processus, de visée intentionnelle *virtualisante*. La volonté retrouve ses droits, qu'elle avait perdus avec Malebranche en (2), lorsqu'il s'agissait de *souhaiter* et non d'*espérer* le bien commun.

L'« *espérance en des temps meilleurs* » est ainsi traversée par une "transitivité" nominale où le sujet modal expérimenteur (les « esprits droits ») est en situation de réunir *désir*, *volonté* et *espérance* pour donner à la lexie *espérer* sa pleine puissance.

Ce sont maintenant les tests syntaxico-sémantico-pragmatiques qui vont, ou non, valider nos hypothèses.

6. ESPÉRER ET SOUHAITER AU CRIBLE DES TESTS SYNTAXICO-SÉMANTICO-PRAGMATIQUES

Parmi la multitude de tests syntaxiques auxquels on peut soumettre *espérer* et *souhaiter*, il semble pertinent de commencer par celui des schémas actanciels et de la valence (cf. Tesnière (1959 / 1982)) ainsi que des possibilités de ne pas voir apparaître l'un des actants ou, dans la logique des prédicats, de ne pas voir instanciée par un argument explicite l'une des places de la relation prédicative.

6.1. Le crible des places non instanciées et des schémas actanciels

- (9) – Tu crois qu'on va s'en sortir ?
– Écoute-moi bien, espère \emptyset et ressaisis-toi
- (10) a) – Tu crois qu'on va s'en sortir ?
– En tout cas, espère-le et ressaisis-toi
b) – *Souhaite \emptyset et ressaisis-toi
c) – Souhaite-le et ressaisis-toi
- (11) a) – Comment crois-tu que tout ça va finir ?
– Tu sais, moi, je souhaite * \emptyset encore !
b) – Comment crois-tu que tout ça va finir ?
– Tu sais, moi, j'espère \emptyset encore !
c) – Tu sais, moi, je souhaite surtout une fin rapide !
- (12) a) – Tu sais, moi, j'espère \emptyset et après tout, peut-être qu'ils s'en sortiront !
b) – Tu sais, moi, je souhaite * \emptyset et après-tout, peut-être qu'ils s'en sortiront !
c) – Tu sais, moi, je souhaite qu'ils s'en sortent. Après tout, je ne suis pas un mauvais bougre !
d) – Tu sais, moi, j'espère qu'ils s'en sortiront. Après tout, je ne suis pas un mauvais bougre !
- (13) a) – Tu crois qu'il va venir ?
– J'espère \emptyset , en tout cas / J'espère bien / *Je souhaite bien, en tout cas / Je le souhaite / Je le souhaite ??bien
b) – Je voudrais bien ! / *Je voudrais \emptyset / Je (le) voudrais en tout cas
- (14) a) Pendant de longues minutes, j'ai espéré \emptyset , puis j'ai compris qu'il n'y avait plus rien à faire et j'ai éclaté en sanglots
b) Pendant de longues minutes, j'ai souhaité sa mort (télique) / *sa vie (atélique), puis j'ai compris que ça ne servirait à rien

L'on doit s'interroger sur la valence des verbes *espérer* et *souhaiter*, parce que si l'un des deux s'avérait avoir une version monovalente, son statut hypothétique généralisé de processus serait par là-même mis à mal. Si l'on constate que *souhaiter* ne saurait être monovalent (cf. (10b), (11a), (12b) et (13a)), personne ne se laissera abuser dans le cas d'*espérer* par la place non instanciée (\emptyset) de (9), (11b), (12a) et (14a).

Une première réponse se trouve dans (13a), qu'on peut rétablir en J'espère **bien** (qu'il va venir), avec reprise de l'appel initial à

l'allocutaire (*Crois-tu que X ?*), suivi de l'assertion positive de *X* dans la complétive objet, grâce à la présence de *bien*. L'absence de cet opérateur de reprise assertive ne change rien à la possibilité de récupérer la valeur de *X* sous forme d'une assertion implicite. Les énoncés (13a) ainsi que (9) le montrent bien. Ces énoncés avec la modalité injonctive en réponse à l'appel qui est lancé à l'allocutaire font de l'actant-acteur d'*espérer* un actant-patient soumis par l'énonciateur-locuteur de cette modalité injonctive. C'est le cas de l'ancienne place vide (\emptyset) en (9), maintenant instanciée, *Espère qu'on va s'en sortir*. Cette place est explicitée grâce à l'anaphorisé du pronom *le* en (10a). Il en va de même avec *Que fais-tu ? – Je lis \emptyset* , où *lire \emptyset* sera interprété comme bivalent : "Je lis (ce que je lis)". Dans tous ces cas, l'actant-patient, l'*espéré* ou le *lu*, est représenté par une place argumentale (ou rôle actanciel) vide, susceptible d'être instanciée. *Souhaiter* et *espérer* sont donc au minimum bivalents – *souhaiter* est certes souvent trivalent – et comme tels traduisent une interaction entre les deux actants qu'ils médiatisent, interaction que deux énoncés problématiques, (15a) et (15b), vont permettre de préciser dans la section suivante.

6.2. Bivalence stricte ou relative

Deux cas peuvent en effet trouver quelque difficulté à s'inscrire dans une bivalence stricte : une trivalence stricte pour *souhaiter* (15a) et, pour *espérer*, l'énoncé (15b) :

- (15) a) *Je vous souhaite une bonne année / une bonne santé / de réussir*
 b) *Il faut espérer en des temps meilleurs*

Pour (15a), Anscombe (1979 : 74-75) a fort bien traité de la valeur délocutive de *souhaiter* (*souhaiter une bonne année* = "dire « bonne année » sous forme de souhait") et il a montré que de cette valeur dérivait une valeur performative possible de *souhaiter*, où l'acte de souhait s'accomplit par la formule *je souhaite*. La citation ci-dessous, extraite de son article, règle définitivement la question :

Comparez :

- Pierre souhaite que Jacques réussisse (ambigu).
- Pierre souhaite à Jacques de réussir (sens perf.).

C'est pourquoi, on peut dire sans contradiction :

- Pierre a souhaité à Jacques de réussir, bien qu'au fond, il désire le voir échouer.

car *souhaiter* y a le sens performatif.

L'ambiguïté du premier énoncé disparaît si on ajoute *fortement* ou *ardement* à *souhaite* car ces locutions adverbiales ne sont compatibles qu'avec le sens non performatif : on ne peut d'ailleurs les adjoindre au second énoncé sans une certaine bizarrerie. (p. 74)

Cette valeur performative du verbe *souhaiter* suppose une trivalence particulière. Le schéma syntaxique est le suivant : sujet mo-

dal optatif (acteur) + *souhaiter* + un actant bénéficiaire au datif + un actant-patient (l'objet du souhait). Le problème, dans le cas d'un sens performatif, est celui de l'*actant-patient*, puisque l'objet du souhait, le *souhaité* (et non son bénéficiaire), peut fort bien, comme le souligne Anscombe, ne pas être désiré par l'acteur du souhait, qui actualise un souhait (le *faire*) par le seul *dire* du souhait.

Ce phénomène pointé par Anscombe s'ajoute, une fois encore, à cette « ronde des modalités » à laquelle le titre de notre étude fait allusion, puisque *désirer* et *espérer* peuvent là encore ne pas se trouver en intersection modale, ce qui pouvait déjà être le cas dans l'*irrealis*. Quand bien même l'objet du souhait serait-il désiré, cela ne changerait pas le problème. La tension entre le sujet modal et l'objet du souhait n'est plus la même en (13a) et en (15a). Lorsque ce dernier a une valeur performative, souhait sincère ou non, le fait que l'actant-bénéficiaire ressente *souhaiter* comme un performatif et non comme un verbe psychologique prive l'actant-acteur du procès *souhaiter* de sa valeur modale. Il n'est plus inséré dans un réseau de modalités qui établit une tension particulière⁴, une intentionnalité virtualisante entre l'*expérienceur* du souhait et l'objet visé par le souhait. Le sujet devient acteur d'une formule dont le *dire* "fait (le) souhait" et où la modalité optative doit alors être *reconstruite* par le bénéficiaire-destinataire, qui est libre d'interpréter la formule comme il l'entend.

Souhaiter, qui, dans sa version trivalente, inclut un bénéficiaire, peut, en interprétation performative, se prêter à un changement de *tension* entre l'actant-acteur et l'actant-patient, objet du souhait, là où *espérer*, bivalent, ne saurait recevoir d'interprétation performative.

Nous pouvons d'ailleurs nous demander si *souhaiter* n'est pas, *de facto*, toujours un trivalent potentiel. En effet, si, pour *espérer*, le procès a toujours comme bénéficiaire premier (dimension axiologique euphorique) l'actant-acteur du processus, le procès *souhaiter* n'a-t-il pas, faute d'actant-bénéficiaire explicite, un actant-bénéficiaire implicite en la personne de l'actant-acteur du souhait ? Un énoncé comme *Je (me) souhaite (de) vivre longtemps* ne semble de toute évidence ni irrecevable, ni différent, dans la tension entre le sujet modal et l'objet du souhait, de l'énoncé *Je te souhaite de vivre longtemps*.

Un énoncé comme *Je souhaite la victoire du Pays de Galles* peut très bien avoir deux lectures, une lecture euphorique, "Je leur souhaite de gagner le Tournoi de rugby des Six Nations parce que ce sont les plus combatifs", ou une lecture dysphorique avec retournement euphorique, "Je me souhaite qu'ils gagnent le Tournoi, même

4. Țenchea (2001 : 21) cite Cristea (1981 : 61) : « Les modalités désidératives et volitives représentent deux types de modalités appartenant à la zone de la volition virtualisante. Les modalités désidératives font intervenir une tension du sujet vers un but – tension qui est le résultat d'une *prédisposition spontanée*, tandis que les modalités volitives sont l'expression d'une *tension consciente* ou intention, impliquant une *décision du sujet modal* » (mes italiques).

si je n'aime pas leur jeu, et comme ça les Anglais feront moins les fiers la prochaine fois". En tout état de cause, il semble bien que désidératifs et optatifs comprennent dans leur schémas actanciels un bénéficiaire implicite lorsque ce dernier n'est pas nommé. Que celui du schéma actanciel d'*espérer* soit toujours d'abord l'actant-acteur du procès "espérer" aura des conséquences sur le mode indicatif présent dans la complétive, hors bien sûr les cas légitimes, dans notre théorisation, où le subjonctif y est de plein droit. L'irrecevabilité de *Je *leur espère de gagner la course vs J'espère qu'ils gagneront la course* montre bien que le datif est en délicatesse avec *espérer*.

Le cas de (15b) (*Il faut espérer en des temps meilleurs*) est différent. Avec *espérer en quelque chose / quelqu'un*, la valeur aspectuelle d'état semble bien prendre le pas sur la valeur de processus. La préposition *en*, qui relie le procès *espérer* à l'objet espéré, traduit une relation non plus directe mais indirecte entre le procès et le groupe nominal. Dans une relation prédicative comme $\langle x, \text{CROIRE}, \text{en } y \rangle$, la préposition *en* traduit une relation qui modifie celle établie par le prédicat *croire* avec l'argument $\langle y \rangle$. Un lien indirect entre l'*expérienceur* de l'opinion, le croire et l'objet de la croyance est établi. Il interrompt la transitivité, et si l'on parle alors de transitivité indirecte, c'est faute de mieux. Si $\langle x, \text{CROIRE}, y \rangle$ est considéré malgré tout comme un processus, c'est que l'argument $\langle x \rangle$ affecte l'argument $\langle y \rangle$ et lui attribue la valeur *résultative* de "cru". Avec *en* comme relateur entre $\langle x \rangle$ et $\langle y \rangle$, y a-t-il encore une valeur *résultative* affectant $\langle y \rangle$? Si *Je crois Pierre / ce qu'il me dit* affecte « Pierre = ce qu'il me dit » de la valeur *résultative* de "cru", que penser de *Je crois en la démocratie*? La démocratie en laquelle x (= « je », ici) croit devient-elle affectée d'une valeur *résultative* de "crue" ou représente-t-elle un lieu symbolique qui fonctionne comme un état de croyance? *Je suis en vacances* ou *Je suis en retraite* (à ne pas confondre avec *à la retraite*) représente l'état de "vacances" ou l'état de "méditation loin du bruit du monde" dans lequel se trouve $\langle x \rangle$. Ce locatif, *en*, sans faire de $\langle y \rangle$ un circonstant (*en vacances en Alsace*, où *Alsace*, lui, est circonstant), donne à son statut conservé d'actant une valeur d'identification du procès *croire*. Cela devient *croire en quelque chose / quelqu'un*, et ce « quelque chose » ou ce « quelqu'un » affecte l'expérienceur du « croire ». Il en fait un *croyant*. Un *croyant en la démocratie*, un *croyant en des temps meilleurs*, un *croyant en Dieu*. Il y a donc en (15b) une modification du procès *espérer* par le relateur supplémentaire introduit grâce à la préposition *en*, modification qui est d'autant plus analogue à celle introduite avec *croire* que ces deux prédicats, *espérer en y* et *croire en y*, sont sémantiquement très proches. *Espérer en y* devient une sorte de verbe d'attitude propositionnelle surmodalisé par l'*espoir* (et non l'*espérance*), au même titre que *croire en y*, par opposition à *croire y*, qui, lui, est un verbe d'attitude propositionnelle au sens strict du terme. *Espérer en* se rapproche de la valeur d'état « nominal » du déverbal *espoir*, que nous avons pointée en 5.2., en interrompant la transitivité et en la retournant vers

l'actant-acteur du procès *espérer*. Non seulement il se rapproche du verbe d'opinion *croire* et s'éloigne du verbe de volonté *espérer*, mais il transforme l'actant-acteur non pas en *croyant* mais en *espérant*. *Espérer* reste bivalent et ce n'est donc pas, même en (15b), un *inaccusatif*, mais l'actant-acteur peut devenir également actant-patient, ce qui accroît l'amplitude de ses caractéristiques sémiques et, partant, ses liens avec les différents champs lexicaux modaux.

Dans ce que nous avons appelé la « ronde des modalités », le terme repère qu'est l'actant-acteur d'*espérer* devient le terme repéré par la modalité de la croyance, la modalité de l'opinion, puisque c'est lui qui devient alors affecté par le groupe nominal à droite de la préposition *en*. Il y a inversion des termes "affecteur" et "affecté", inversion de la direction modale et de la tension entre le sujet modal et l'objet visé par cette modalité.

6.3. Les phénomènes de reprise syntaxique et le schéma actancier

- (16) a) *Je n'en n'espère rien de particulier / pas grand-chose, de cette réunion à vingt-cinq !*
 b) *Je n'espère rien de particulier de cette réunion à vingt-cinq !*
 c) *Je n'en *souhaite rien de particulier / *pas grand-chose, de cette réunion à vingt-cinq / de ce repas !*
 d) *Je vous en souhaite de très bonnes, des vacances à la mer*

L'énoncé (16c) montre qu'il ne peut y avoir de reprise anaphorique ou cataphorique avec le pronom personnel *en* lorsque *souhaiter* n'entre pas dans un schéma actancier avec un actant "bénéficiaire" distinct du sujet modal expérienceur. Il reste bivalent. En revanche, en (16d), dès lors que *souhaiter* s'inscrit dans un schéma actancier trivalent : < sujet modal-acteur (optatif) – actant-patient-visé – actant-bénéficiaire >, la reprise par le pronom personnel *en* fonctionne parfaitement. Cela montre que notre hypothèse sur une trivalence cachée de *souhaiter* lorsque le bénéficiaire et l'acteur du souhait ne font qu'un dans l'extralinguistique ne fonctionne pas en (17a), car le bénéficiaire n'est pas explicité, alors que l'énoncé (17b) fonctionne, même si le jeu rhétorique est ici évident :

- (17) a) **J'en souhaite de très bonnes, des vacances à la mer*
 b) *Je m'en souhaite de très bonnes, des vacances à la mer*
 (18) a) *Je n'en attends rien de particulier, de cette réunion à vingt-cinq*
 b) *Je n'en espérais pas tant de lui / Je n'en souhaitais pas tant de lui*

Attendre (18a), bien qu'il partage de nombreux sèmes avec *espérer*, est un processus qui demeure rattaché à une valeur d'état sous-jacent qui justifie, en partie seulement, certes, qu'il ne soit pas rattaché au champ sémantique du *désir*. *J'attends la pluie* n'implique pas *a priori* le désir de pluie, et *J'attends le soleil*, bien que n'impliquant pas nécessairement le désir de soleil, l'implique cependant *a priori*, valeur axiologique de l'euphorique aidant. En revanche, aussi bien *J'espère la pluie* que *J'espère le soleil* impliquent tous

les deux, *a priori*, un désir de pluie ou de soleil. Si l'axiologique joue, il transforme *la pluie* en euphorique dès lors que cette lexie nominale est l'actant-patient d'*espérer*.

Nous pouvons nous demander si, avec un animé humain, le schéma actanciel du verbe *attendre* est modifié. S'agit-il, en (19a), d'un passage de l'état psychologique d'attente à une valeur modale déontique dont le schéma actanciel propre à <x, attendre, y de z> serait la trace ? Remplaçons, en (19b), *j'attends* par *j'espère* :

- (19) a) *J'attends de lui qu'il me traduise tout le texte pour demain soir*
 b) *J'espère de lui qu'il me traduira tout le texte pour demain soir*
 a') *J'attends qu'il me traduise tout le texte pour demain soir*
 b') *J'espère qu'il me traduira tout le texte pour demain soir*

Cette valeur modale déontique, dont on peut supposer qu'elle accompagne la version initiale de (19a), demeure-t-elle en (19b) ? La réponse semble être négative. Supprimons le syntagme prépositionnel *de lui*. Y a-t-il relation d'équivalence sémantique entre (19a) et (19a') ? Nous ne le pensons pas. Si l'on peut considérer qu'avec (19b) et (19b') il n'y a pas plus de valeur modale déontique dans un cas que dans l'autre, en revanche, pour ce qui est de (19a) et (19a'), l'absence du syntagme prépositionnel *de lui* fait perdre à (19a') la valeur modale déontique présente en (19a). Ainsi, *attendre de x* rattacherait cette lexie au désir explicité de voir mis en œuvre l'objet de l'attente, là où *attendre x* ne ferait pas rentrer *a priori* le désir dans l'attente. Cette entrée explicite du *désir* dans l'*attente* transforme la valeur d'"état psychologique du sujet en attente" en une valeur modale déontique, certes modulée par rapport à *il faut* ou *tu dois / il doit*, mais une valeur déontique néanmoins. L'allocutaire ressent, par son interpellation directe ou indirecte, cette entrée du *désir* (dans ce qui n'était au départ qu'une simple attente) comme une volition consciente et non plus simplement virtualisante (cf. Tenchea (2001)). Elle l'est et demeure virtualisante en revanche avec *espérer*. Avec cette dernière lexie, l'allocutaire ne ressent pas la présence de *de lui* ou *de toi* comme une entrée du *désir* dans la sphère de l'"espérer", puisque le *désir* y est déjà. Ainsi, rappelons qu'un *désir* sans *espérance* reste un *désir* mais qu'une *espérance* sans *désir* n'est plus une *espérance*. Entre *attendre* et *espérer*, c'est bien la manifestation syntaxique explicite du *désir* dans l'*attente* qui transforme *attendre* en modalité déontique.

Les énoncés (20a) et (20b) nous permettront de clore cette deuxième série de tests :

- (20) a) *Bon, Pierre, j'espère bien que tu seras rentré pour le match*
 b) *Bon, Pierre, je souhaite *bien que tu sois rentré pour le match*

En (20b), l'astérisque n'a pas lieu d'être, bien entendu, dans l'acception "Oui, Pierre, tu as bien entendu, c'est ce que j'ai dit, je souhaite que tu sois rentré pour le match".

Si les énoncés (13a) et (13b) s'inscrivaient clairement dans le cadre de la reprise d'un appel adressé à l'allocutaire, (20a) peut fort bien,

lui, ne reprendre explicitement aucune proposition où il a été question du retour de Pierre.

Culioli a très tôt donné, dans ses séminaires, une explication du rôle énonciatif et prédicatif de *bien*, reprise bien après et développée, entre autres, dans Culioli (1990, 1999) :

Comme auparavant, nous posons que *bien* marque les opérations suivantes : à partir de e_2 [= « énoncé 2 », P.R.], on re-construit une lexis [...]; cette lexis est une relation prédicative, que l'on peut ramener à une notion (p, p'); *bien* marque que l'on parcourt l'ouvert p (classe des occurrences possibles) mais qu'en fin de compte on atteint la frontière. (Culioli (1990 : 153))

Dans le cas qui nous intéresse, (20a), la notion prédicative $p = \langle \text{espérer}(x, y) \rangle$:

On pourrait même montrer que *bien* (*bien que*) ou *beau* (*il a beau*) sont l'image d'une assertion positive infiniment itérée. (Culioli (1999 : 50))

On aura compris que, même s'il n'y a pas reprise explicite d'une relation prédicative servant de support à la fois syntactico-sémantique et cognitif à l'opération de stabilisation modale dont *bien* est la trace, il faut rétablir un cadre à la fois prédicatif et énonciatif d'où *bien* pourra tirer la valeur contextuellement définitive de l'énoncé sur lequel il porte.

En (20a), si l'enjeu est $\langle \langle \text{Pierre, RENTRER} \rangle \text{ ÊTRE À 20 h 30} \rangle$ (= 'heure du début du match'), il s'agit pour le locuteur de stabiliser le parcours des possibilités de l'heure du retour de Pierre à celle du début du match, afin, et c'est là l'essentiel, de ne pas laisser le procès *espérer* dans le cadre d'une volition uniquement virtualisante. Le locuteur (énonciateur) fait basculer son énoncé dans le plan de l'intentionnel. Il bloque les possibilités de valider une autre heure limite de retour. *Espérer* acquiert alors un statut modal déontique modulé, mais où la valeur du "nécessaire", aléthique, *filtrée* par le pragmatique, trouve sa place. Cette modulation a une valeur appréciative, puisque reconstruite par l'allocutaire qui la reçoit à partir d'une lexis verbale qui n'a pas, à l'origine, de valeur modale déontique.

Espérer et *attendre*, chacune à leur manière, se révèlent être des lexies verbales susceptibles de prendre, dans un contexte approprié, avec une participation appropriée de l'allocutaire et dans une construction appropriée, une valeur modale déontique.

Souhaiter, en revanche, ne peut acquérir une telle valeur, sauf bien entendu lors d'un emploi rhétorique, de type pseudo-atténuatif, comme par exemple le Président qui dirait à l'un de ses collaborateurs qu'il *souhaite* qu'untel soit démis de ses fonctions. La tension qui existe entre le sujet modal-acteur d'*espérer* et l'objet visé, l'*au-delà* du résultat, a donné le déverbal *espérance*. En se situant *au-delà* du résultat, le sujet modal-acteur peut, dans certaines conditions, impliquer pragmatiquement l'allocutaire dans l'actualisation visée du produit qu'il espère atteindre. On voit que *souhaiter* (cf. (20b)) ne peut accéder, de par ses caractéristiques sémiques, au statut de

lexie à visée intentionnelle pragmatique consciente (cf. (20a)). Un souhait est certes un acte pragmatique en lui-même, puisque le sujet modal s'adresse toujours à l'autre, cet autre ne fût-il que lui-même. Mais il ne peut prendre une valeur modale déontique, car il a déjà, dès l'origine, une valeur volitive virtualisante qui à la fois le place dans l'intersubjectivité, d'où sa trivalence *de facto*, mais ne lui permet pas de voir son curseur parcourir toutes les valeurs possibles que peut prendre l'objet du souhait et s'arrêter sur une valeur qui *s'imposerait* à l'allocutaire.

7. LA MONTÉE DE LA NÉGATION, SA PORTÉE LOGIQUE ET SON POINT D'INCIDENCE

7.1. Relations serrées et relations lâches entre le prédicat et son argument de droite

Nous allons tenter, à partir des énoncés (21) à (23), de montrer pourquoi *souhaiter*, mais pas *espérer*, se prête à la montée de la négation⁵ sans pour autant nous inspirer de la riche *théorie modulaire des modalités* développée par Gosselin (2010). Notre souci n'est pas de donner une explication définitive sur ce phénomène de montée, mais bien d'éclairer davantage le lien entre le sujet modal-acteur de *souhaiter* et l'actant-patient visé ainsi que celui du sujet modal-acteur d'*espérer* et l'actant-patient visé.

- (21) a) *Je souhaite qu'il ne vienne pas*
 b) *Je ne souhaite pas qu'il vienne* (≈ *Je souhaite qu'il ne vienne pas*)
- (22) a) *Il est évident qu'il ne viendra pas*
 b) *Il n'est pas évident qu'il viendra* (≈ *Il est évident qu'il ne viendra pas*)
- (23) a) *J'espère qu'il ne viendra pas*
 b) *Je n'espère pas qu'il viendra* (≠ *J'espère qu'il ne viendra pas*)

La lexie *souhaiter* en (21a) est compatible avec la montée de la négation en (21b), sans que l'opérateur *ne...pas* n'affecte les propriétés modales sémiques et logiques de cette lexie. Ce n'est en effet pas l'absence de souhait (« je n'ai aucun souhait à formuler ») qui est posée, mais bel et bien un souhait. Comment se fait-il alors que (23b) ne donne pas les mêmes résultats avec *espérer* ?

5. Au sujet des verbes à valeur modale qui acceptent la montée de la négation de la proposition vers le verbe en question, nous renvoyons le lecteur à l'article de Gosselin (2008), où ce dernier dresse un panorama complet de ce phénomène, qui remonte à l'Antiquité et où l'opposition scolastique entre *modus* et *dictum* est convoquée. Au sujet des concepts de *modus* et *dictum*, voir Nef (1976), où ils sont reliés à ceux de *modalis de re* et *modalis de dicto*.

Notre hypothèse est que le lien entre le procès *souhaiter* et l'objet visé du souhait est un lien serré, un lien qui permet à l'ensemble du bloc prédicatif <souhaiter y> d'être relié au sujet modal-acteur du souhait. Ainsi, peu importe que le point d'incidence du marqueur discontinu de négation *ne...pas* tombe soit sur la proposition-objet du souhait, soit sur le procès modal *souhaiter*. Il s'agira toujours d'un souhait, avec une valeur euphorique *a priori*. Le point d'incidence de *ne...pas* importe fort peu, sauf bien sûr à rentrer dans la problématique pointue des phénomènes de focalisation, hors de propos dans notre analyse. Ainsi, la relation entre le sujet modal-acteur du souhait et le bloc prédicatif <souhaiter y> sera d'autant plus serrée que la valeur axiologique globale du procès *souhaiter* ne dépend pas de la valeur de vérité potentiellement envisageable de l'objet du souhait. Ce dernier est totalement hors du champ de la modalité véridictoire.

Gosselin (2010 : 76-77) définit deux « directions d'ajustement » entre l'énoncé et le monde, qu'il applique aux modalités. Il précise qu'entre le plan sémantique et le plan pragmatique, de nombreuses pondérations interviennent, où ces directions peuvent être complémentaires mais toujours dans une relation d'ordre à respecter. Dans une première approximation, il symbolise par « D=↓ » l'ajustement « de l'énoncé au monde » et par « D=↑ », l'ajustement « du monde vers l'énoncé ». Il remarque alors :

La transposition du concept de direction d'ajustement du domaine pragmatique à celui de la sémantique linguistique ne va pas sans en altérer profondément le contenu. Car il ne s'agit plus de savoir si l'énoncé exerce ou non des contraintes réelles sur le monde, s'il oblige effectivement les sujets à conformer leur pratique aux contraintes qui sont associées à son énonciation, mais – de façon plus abstraite – si le monde est *envisagé* comme se conformant à l'énoncé ou si c'est l'inverse, quel que soit le pouvoir réel des sujets sur le monde. (Gosselin (2010 : 77))

Ainsi, puisqu'avec *souhaiter* il n'y a pas de visée intentionnelle pragmatique consciente susceptible de séparer radicalement l'objet visé et le processus de visée, même si nous avons supposé une trivalence de *souhaiter*, y compris dans les cas où le sujet-acteur et l'actant-bénéficiaire ne font qu'un, (21a) et (21b) permettent à la négation de porter sur la totalité du procès modal <x souhaiter y>, tout comme c'est également le cas en (22a) et (22b), où la modalité épistémique doublée d'une valeur appréciative fait également bloc avec la proposition-objet de la modalisation. Évidemment, dès que la problématique des phénomènes de focalisation rentre en jeu et qu'on ne s'en tient plus à la stricte portée logique de la négation, (22a) et (22b) ne sont plus équivalents en termes d'effets de sens pragmatiques. Aussi bien en (21) qu'en (22), cependant, c'est un bloc <sujet modal – procès modal – objet modalisé> qui fait l'objet d'une orientation négative ne pouvant porter que sur le contenu propositionnel, le *dictum*, et non sur la modalité proprement dite, le *modus*. Nous voyons pourtant qu'en (22), *être évident*, modalité aléthique primaire (+ certain) et appréciative secondaire (+ évidence), a mani-

festement une direction d'ajustement prioritaire « D=↓ », « de l'énoncé vers le monde », alors qu'en (21), *souhaiter*, tout en ne relevant ni du déontique ni du volitif à visée intentionnelle, demeure de l'ordre de l'ajustement du monde vers l'énoncé, « D=↑ », puisqu'il ressort de la volition virtualisante. Nous pouvons donc provisoirement confirmer que ce n'est pas une direction d'ajustement plutôt que l'autre qui, *a priori*, rendrait inopérante la montée de la négation.

L'énoncé (23), avec *espérer*, ne se prête pas, lui, à la montée de la négation. Avec *souhaiter*, le lien serré entre le prédicat et son argument permet de traiter en un seul bloc la relation <x souhaiter y>, ce qui justifie à nos yeux la montée "innocente" de la négation vers le verbe modal de volition virtualisante. En revanche, nous avons constaté en 5.1. qu'*espérer* dissocie le prédicat proprement dit et son argument de droite, l'*au-delà* du résultat visé. La relation entre le prédicat et son argument n'est plus serrée, elle est lâche. Ainsi, nous ne pouvons plus avoir un glissement "innocent" de la négation vers le verbe modal *espérer*, plus fortement marqué par le volitif intentionnel. Certes, nous rappelle Alain en (3), « espérer, ce n'est pas vouloir », mais nous avons vu que c'est un volitif dont les caractéristiques sémiques [+ intentionnel, -/+ virtualisant] se dégagent de cette lexie. Rappelons qu'*espérer* peut avoir une place non instanciée, Ø, mais que ça ne fait pas de lui un inaccusatif pour autant. L'énoncé (23b) ne peut plus recevoir indifféremment le marqueur de négation sur le verbe modal ou sur le prédicat de la complétive. Les deux sont dissociés, par les sèmes d'*espérer*, d'abord, par la tension entre le sujet modal-acteur et l'*au-delà* du résultat, d'autre part. La négation sur *espérer* fait que c'est sa valeur sous-jacente d'*attente* qui prend le dessus sur sa valeur de procès visé non virtualisant, à défaut, certes, d'être strictement intentionnel, puisque cette valeur est niée.

Changeons le *ne...pas* de (23b) en *ne...plus* :

(23) c) *Je n'espère plus qu'il viendra*

et il ne reste qu'un point d'interrogation, au lieu de deux. S'il s'agit d'une reprise d'un énoncé où c'est la venue de « il » qui est thématisée, (23c) fonctionne. Sinon, le mode subjunctif s'imposera dans la complétive, car *espérer* cède la place à sa valeur secondaire d'*attente*, qui devient première, et c'est en fait une forme de "Je n'attends plus qu'il vienne" qui devient la valeur contextuelle de cet énoncé. Pour des raisons rhétoriques, entre autres, un tel choix peut être fait. C'est d'ailleurs le cas de (24) et, avec quelques modifications, de (25) :

- (24) a) *Je n'espère pas / plus qu'il soit là pour le dîner*
 b) *Je n'espère pas que tu me comprennes (= Je ne m'attends pas à ce que tu me comprennes)*
- (25) a) *Je m'attends à ce qu'il ne soit pas là pour le dîner*
 b) *Je ne m'attends pas à ce qu'il soit là pour le dîner (≈ Je m'attends à ce qu'il ne soit pas là pour le dîner)*

Les énoncés (26) et (27) marquent sans ambiguïté que le choix d'*espérer* et non d'*attendre* est un choix tactique. En (26), pour l'homme politique qu'est François Hollande, il faut appuyer sur le fait qu'il a cru aux 3% de déficit, grâce à la négation aspectuelle *plus*. En (27), pour l'entraîneur José Mourinho, "Je n'espère pas entraîner le PSG" s'oppose à "parce que j'espère qu'ils auront du succès avec Carlo et Leonardo", et c'est une autre version du désir (il en avait parlé à des journalistes avant cette déclaration) sans espérance, au nom du principe de réalité. Une « direction d'ajustement du monde vers l'énoncé » qui revient à la réalité de « l'ajustement de l'énoncé au monde ».

- (26) *Hollande n'espère plus réduire le déficit public à 3% en 2013. (Le Monde*⁶)
- (27) « *Je n'espère pas faire partie un jour du projet parisien, » a répondu sans ambiguïté le technicien portugais [José Mourinho], questionné par Luis Fernandez sur l'antenne de RMC. « Parce que j'espère qu'ils auront du succès avec Carlo et Leonardo et qu'ils n'auront pas besoin d'un autre entraîneur. Je suis content que Paris ait ce projet. Il est fantastique », a-t-il ajouté.*⁷

7.2. Souhaiter et la diathèse passive

- (28) a) *Il est fortement souhaité que Pierre Bonnard démissionne*
 b) *On souhaite fortement que Pierre Bonnard démissionne*
- (29) a) *Il est³ espéré que Pierre Bonnard démissionne / démissionnera*
 b) *On espère que Pierre Bonnard démissionnera /^{??} démissionne (sauf peut-être, et encore, si la lecture en est : « On s'attend à ce qu'il démissionne »)*

Il n'est nul besoin de commenter ces exemples, qui parlent d'eux-mêmes, sauf à souligner qu'avec *souhaiter*, le volitif qui n'est que virtualisant s'accommode de la non-présence de la source agentive, de l'actant-acteur du souhait. En revanche, une valeur, certes encore virtualisante mais *parallèlement* intentionnelle, du volitif avec *espérer* rend la disparition de l'expérimenteur-acteur plus que problématique pour la mise en œuvre d'une diathèse passive. Dans toutes les occurrences de *il est espéré* consultées sur Google, on s'aperçoit en effet que l'absence de référence à l'agent expérimenteur du processus d'espérance n'est finalement qu'une non-présence et pas une véritable absence. On peut toujours, en effet, dans ces contextes, attribuer une identité à ceux qui espèrent, aux expérimenteurs, en général un collectif. On peut reconstruire cette identité, la récupérer. Il s'agit alors de variations stylistiques qui non seulement n'affectent pas les conclusions de notre analyse mais, au contraire, les renforcent. Avec *il est espéré que* + P, la source agentive de l'actant-acteur de

6. *Le Monde*, 13 mars 2013.

7. Site Internet *Eurosport.com*, 23 janvier 2013.

l'espérance est tout juste masquée stylistiquement, mais sa présence est identifiée, ou peut s'en faut. Là encore, il faudrait pouvoir proposer un gradient entre le statut d'*expérimenteur* et celui d'*acteur* des verbes psychologiques et redessiner la carte de la modalité du volitif pour l'expérimenteur d'une part et pour l'acteur d'autre part, en ayant soin de bien isoler les domaines d'intersection.

Nous concluons ce travail par une exposition partielle de notre théorisation du subjonctif (voir Rothstein (2009a, 2009b et 2011)). *Espérer* et *souhaiter* devraient y trouver leur compte.

8. LE SUBJONCTIF, UN RÉVÉLATEUR DU RÔLE DE L'ALLOCUTAIRE DANS L'ASSERTION PARTAGÉE

Puisque le point de départ de cette étude a consisté à mettre en regard des énoncés où *espérer* est suivi du futur de l'indicatif *versus* des énoncés où de plus en plus de locuteurs emploient le subjonctif, nous revenons, pour la conclure, sur ce qui, à l'origine, a motivé le travail entrepris. Puisque le sort de *souhaiter* est à peu près réglé, si l'on peut dire, dans son rapport avec *espérer*, concentrons-nous sur les raisons qui permettent aux auteurs cités dans la section 8.1. d'expliquer pourquoi il est tout à fait justifié d'employer le subjonctif dans les complétives d'*espérer*. Nous n'avons jamais contesté le fait que le mode subjonctif puisse être appliqué, dans certains contextes, avec *espérer*. Nous avons souligné que, dans certains cas, c'était la valeur sous-jacente de l'*attente* du sujet modal, état psychologique l'affectant, qui pouvait prendre le pas sur le processus de visée d'un *au-delà* du résultat et que, dans d'autres, l'*ir-réalis* posé comme tel devait être ouvert au champ de l'allocutaire, ouverture qui, elle aussi, entraînait le subjonctif.

Voyons donc ce qu'en disent nos auteurs.

8.1. *Quelques auteurs choisis sur la paire espérer / souhaiter*

On trouve le subjonctif après *espérer que* ou *se flatter que* pris affirmativement ; ces verbes se chargent alors d'une affectivité qui les fait tomber dans la même orbite syntaxique que *attendre* ou *souhaiter* [...] (Grevisse (1986, § 1071 b))

Dans cette édition, les auteurs citent à l'appui de leur thèse l'énoncé de Giraudoux que nous avons repris en (4). Rien de nouveau sous le soleil, puisque la solution proposée pour justifier le subjonctif est l'*assimilation* sémantico-pragmatique d'une lexie à une autre.

Gaatone résume les points de vue sur la paire *espérer / souhaiter* lorsque le subjonctif apparaît (Gaatone (2003 : 66-67)) :

La paire souvent discutée dans la littérature, *espérer* / *souhaiter* (Kupferman 1996 : 146)⁸, par exemple, illustre bien cette problématique. Tous deux impliquent le désir, la volonté, que quelque chose se produise. Cependant, seul le second régit impérativement le subjonctif, le premier préférant en règle générale l'indicatif. Gross (1978 : 54) rejette catégoriquement toute tentative d'expliquer cette opposition par l'apparement de *espérer* aux verbes d'opinion ou de perception et de *souhaiter* aux verbes de souhait. Moignet (1959 : 100), en revanche, voit dans *espérer* un *plus* en faveur des chances d'être, ce qui le verserait tout entier dans la probabilité, domaine de l'indicatif. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce *plus* ne crève pas les yeux. Martin (1983 : 126), quant à lui, remarque que « le fait qu'en français moderne l'espoir soit situé du côté du probable et non du possible (alors que c'est l'inverse en italien) échappe à la prédiction ». Pour Le Goffic (1993 : 255), *espérer* est plus « intellectuel et rationalisant » que le performatif *souhaiter*. Mais pour Weinrich (1989 : 177), *espérer* est tout simplement une exception. On en reviendrait alors à la position de Gross (1978 : 59) et Larochette (1980 : 109), pour lesquels il n'y a d'autre recours que d'énumérer les mots soumis à la norme qui impose tel ou tel mode, autrement dit, faire des listes. Notons cependant, avec Nordahl (1969 : 242) et Martinet (1979 : 124), que le subjonctif est possible, bien que moins fréquent que l'indicatif, derrière *l'espoir que*, peut-être par sa plus grande capacité à « actualiser une nuance dubitative / volitive ». Pour ajouter à notre perplexité, remarquons que le verbe *attendre*, qui paraît pourtant parfaitement neutre quant au désir du locuteur, mais pas pour Togeby (1982 : 107), qui y voit un verbe volitif, exige le subjonctif.

Le lecteur constatera que *désir* et *volonté* sont évoqués, que la frontière entre le *probable* et le *possible* est envisagée et que la nuance *dubitative* / *volitive* est reliée à la capacité du subjonctif à actualiser une valeur plutôt qu'une autre.⁹

8.2. L'assertion partagée vs l'assertion autocentrée, une des clés du problème

Dans Rothstein (2009b) (première version de notre théorie du subjonctif), il est fait état d'un type d'énoncé qui avait suscité dès 1982 une réflexion qui se poursuit encore en 2013. Les énoncés avec *je ne sache pas que...* et *...que je sache* étaient, et sont encore, considérés par beaucoup comme des bizarreries dont l'étymologie voudrait pouvoir rendre compte – *sache* est-il vraiment un subjonctif ? se demande-t-on parfois (Garner (1880) déjà !) – mais qui continuent à interpeller ceux qui ne sauraient se satisfaire d'une telle fuite en avant.

Lors de la campagne pour les élections présidentielles de 2007 en France, l'énoncé suivant, prononcé à la télévision, contenait un

8. Cf. Kupferman (1996). Nous ne donnons pas les indications bibliographiques des autres ouvrages cités dans Gaatone (2003), car le résumé qu'il en fait dans la citation nous semble, en l'espèce, suffisant.

9. Voir Tenchea (2001), en particulier de 2.2.2.1 à 2.2.2.4, « L'acte SOUHAITER », où il est fait une large place au point de vue de Gustave Guillaume, et Gosselin (2011, diapositives 32 et 33).

exemple de ce *sache* rebelle, souvent repris ensuite par les commentateurs :

- (30) *Avec ce que je propose, la France reviendra au nombre de fonctionnaires qu'il y avait en 1992. Je ne sache pas qu'à l'époque la France était sous-administrée.* (mes gras)¹⁰

Notre théorie sur l'*assertion partagée* trouvait là un exemple “de choix”, car nombreux étaient les interlocuteurs qui disaient que les énoncés avec *Je ne sache pas que X* ou *X, que je sache* étaient vieillots et tombaient en désuétude. Il suffisait d'ailleurs de leur montrer ce type d'énoncés pour qu'ils disent dans le mois qui suivait... qu'ils n'entendaient plus que ça !

Nous avons donc tenté d'ajouter quelques flèches au carquois de notre théorie, dont nous proposons en conclusion un résumé.

8.3. *Le subjonctif et la dévolution par le locuteur à l'allocutaire du rôle central dans l'assertion*

Après avoir analysé des milliers d'énoncés au subjonctif en contexte, nous avons donc été conduit, dans le cadre d'une linguistique de l'énonciation, à proposer une valeur consubstantielle à tous les emplois du mode subjonctif dans l'*effet de sens* qu'ils produisent. Il s'agit d'une *focalisation par le locuteur*, plus ou moins forte mais toujours présente, du *rôle de l'allocutaire* au sein de la relation locuteur - allocutaire, telle qu'*a priori* elle sert de cadre discursif à l'assertion d'un contenu propositionnel dans l'énoncé. Ce contenu propositionnel peut être modalisé par un verbe d'opinion, un prédicat appréciatif ou un verbe modal déontique ou épistémique. Il peut aussi faire partie d'un syntagme superlatif (*C'est le seul que...*, *C'est le plus grand / meilleur que...*) ou d'un syntagme nominal introduit par *le fait que...*¹¹, mais, dans tous les cas, l'ouverture de l'assertion à l'allocutaire par le locuteur demeure le *vecteur central* de la présence du subjonctif dans la proposition.

Nous ne discutons pas ici de la distinction faite par Gustave Guillaume (1929 / 1993) entre le subjonctif comme le mode personnel et non actuel et l'indicatif comme le mode personnel et actuel, même si nous posons qu'il s'agit davantage pour le subjonctif d'une *absence* de prise en charge *directe* du procès par le locuteur – les marques de repérage aspectuo-temporel sont en effet distancées – que d'un non-ancrage temporel, alors que la prise en charge est *directe* (non distancée) avec l'*indicatif*.

L'histoire du subjonctif le relie au grec et au latin prioritairement, mais aussi plus généralement à l'indo-européen, dans la construc-

10. Pendant la campagne pour les élections à la présidence de la République française, Nicolas Sarkozy, alors candidat, dans l'émission de la chaîne TF1 « J'ai une question à vous poser », à 21 h 17 le 2 mai 2007.

11. Voir Loengarov (2005) sur *le fait que*.

tion du futur, et c'est à partir de cette construction que le subjonctif se trouve associé (de manière trop automatique) avec l'éventualité et le non actuel. Subjonctif et désidératif servent de substitut au temps futur en indo-européen, le subjonctif (éventualité) et le désidératif (fait présenté comme souhaitable et éventuel) ne prennent pas en compte l'aspect "réel" du futur mais envisagent néanmoins l'avenir. Certaines formes du subjonctif latin dérivent de l'optatif (souhait), mais le futur périphrastique (ex. *They will win*, en anglais) ou synthétique (ex. *Ils gagneront*, en français) a partie liée avec le subjonctif, comme dans la formule dite "figée" *faxo scias* ("je ferai (en sorte que) tu saches") et donc « tu sauras (par mon intermédiaire) ». « En latin archaïque, dans les tours introduits par *faxo*, subjonctif et futur permutent librement. » (Sznadjer (2003 : 35)).

Prenons les quatre énoncés suivants :

- (31) a) *La seule chose qu'on puisse reprocher à ces dessins, ça n'est pas leur mauvais goût, c'est hélas leur vérité.* (Pascal Bruckner, « Les deux blasphèmes à propos des caricatures du prophète Mahomet », in *Pro-Choix News*, mardi 7 mars 2006 ¹²)
- a') *La seule chose qu'on peut reprocher à ces dessins, ce n'est pas leur mauvais goût, c'est hélas leur vérité*
- b) *Une fois que j'ai eu quelques livres derrière moi, je me suis dit : "Bon, peut-être que maintenant... ce n'est pas que je sais écrire, c'est que c'est la chose que je fais et la seule chose que je sais faire." (Dit de femmes. Entretiens d'écrivaines françaises, recueillis par M.M. Magill & K.S. Stephenson, 2003, (chap. 1, « Marie Chaix »), Birmingham, Alabama, Summa Publications)*
- b') *Une fois que j'ai eu quelques livres derrière moi, je me suis dit : "Bon, [...] ce n'est pas que je sais écrire c'est que c'est la chose que je fais et la seule chose que je sache faire"*

Des énoncés comme (31a), par opposition à (31b), montrent que c'est l'allocutaire, même si c'est un allocutaire-lecteur, et non le locuteur, qui a un rôle prépondérant en se voyant, grâce au subjonctif, ouvert au domaine de l'assertion par ce même locuteur. Il peut ainsi acquiescer ou non (voire ne pas prendre en compte cette ouverture), peu importe, au propos tenu par le locuteur. Subjonctif, indice d'ouverture mais pas nécessairement d'appel, car le ressenti éventuel d'"appel" est un effet de sens secondaire qui vient ensuite, après l'ouverture. Nous avons en effet utilisé à tort dans Rothstein (2009a, 2009b, 2011) la notion d'*appel*, qui induit une valeur dialogique qui n'est en aucun cas celle du subjonctif. Le subjonctif n'est qu'une ouverture *a priori* de l'assertion faite par le locuteur à l'allocutaire, sans que le premier fasse quelque appel que ce soit au second. Ce dernier peut fort bien, en revanche, ressentir cette ouverture à l'assertion comme un appel, puisque l'ouverture de l'assertion réalise *de facto* une *assertion partagée*. Que le partage se manifeste ou non est non pertinent. En (31b), l'allocutaire, en revanche, est mis "hors-

12. Revue consultable seulement en ligne.

jeu” dans la validation assertive, ce qui ne l’empêchera nullement de décider de s’y insérer.

Le rôle central de l’allocutaire-lecteur dans le jeu de provocation du locuteur Bruckner apparaît clairement. Le locuteur lui soumet (*sous-met*) son assertion sans pour autant l’interpeller. À ce dernier de réagir ou pas. En revanche, l’indicatif en (31a’), *La seule chose qu’on peut reprocher à ces dessins, ça n’est pas leur mauvais goût, c’est...*, à la fois ferait sortir le lecteur-allocutaire du jeu-provocation des propos du locuteur mais couperait également ledit lecteur-allocutaire d’une participation possible, adhésion ou rejet, au marqueur d’argumentation et d’affectivité *hélas*.

En (31b), la locutrice n’ouvre pas le débat, ne cherche en rien la connivence de l’allocutaire de l’entretien et pose un fait qui relaie l’assertion précédente, « c’est la seule chose que je fais ». Son assertion est autocentrée et n’est ni ouverte ni soumise à l’allocutaire, d’où l’indicatif, choisi.

En (31b’), avec le subjonctif, nous aurions une ouverture à l’allocutaire par la locutrice, une sou(s)-mission de son assertion à l’allocutaire de l’entretien, qui représente ici tous les allocutaires potentiels. Soumission afin de permettre ensuite la validation ou non du propos.

Dans ceux des énoncés au subjonctif où la prise en compte de l’allocutaire se trouve explicitée dès le départ par des marqueurs de modalité déontique (*il faut que*), épistémique (*impossible que*), des marqueurs concessifs (*bien que*) ou appréciatifs (*dommage que*), le subjonctif ne fait que souligner le rôle de l’allocutaire dans la prise en charge assertive partagée et surtout partageable. Dans les autres énoncés, c’est grâce au subjonctif seul que le pointage de l’*autre* par le locuteur révèle cette véritable fonction qu’il a d’*index de monstration de l’autre*, d’activateur de l’interlocution.

L’allocutaire est ainsi rétabli dans son statut linguistique de *partenaire* de validation, partenaire contraint ou non, consensuel ou non, partenaire qui décide ou non de jouer le jeu.

Le subjonctif se révèle être une modalité de l’interlocution, *préalable* à l’interprétation des autres modalités. Ce n’est pas une modalité pragmatique pour autant, dans la mesure où ce mode sert de cadre interlocutif préalable à l’exercice de la modalisation, que cette modalisation soit aléthique, pragmatique, épistémique, thymique, optative, volitive ou autre. C’est cette modalité de l’orientation interlocutive qui, en amont – avant l’intervention modale proprement dite –, donne une orientation interlocutive aux différentes modalités qui affectent la proposition ou la relation prédicative, orientation qui permettra de moduler les effets des modalités en question. Le subjonctif pose un cadre interlocutif *a priori*.

Espérons qu’*espérer* saura faire son profit de cette version des faits au subjonctif, pour rester à l’indicatif tant que le volitif *intentionnel* l’emportera sur le volitif *virtualisant*, qu’il restera centré sur le sujet modal qui *espère* et ne désigne pas de bénéficiaire extérieur à lui-même, ce qui ne l’empêche nullement par ailleurs d’espérer *pour les autres*. *Espérer* restera dans le domaine de l’assertion auto-

centrée sur le locuteur (indicatif) et ne s'ouvrira au partage que lorsqu'il présentera l'*irrealis* à l'appréciation de l'allocataire (subjonctif).

Souhaiter restera, lui, dans le domaine de l'assertion partagée, puisque, quand bien même l'actant-bénéficiaire ne serait pas explicité ou renverrait au sujet modal auteur du souhait, il y aura toujours un allocataire-récepteur *mis en situation de* se saisir de cette assertion optative et d'en partager le contenu propositionnel. *Mis en situation de...*¹³ par le locuteur, tout simplement, et non *appelé à se saisir de...*¹⁴ par ce même locuteur, car il ne s'agit pas ici de polyphonie, ni « externe », ni « interne » (Nølke (1985), Soutet (2000)). Il ne s'agit pas davantage de dialogisme¹⁴. Notre théorisation se situe hors polyphonie et dialogisme et elle ne prend en compte l'opposition éventuelle des points de vue qu'après, seulement *après*, et non *avant* l'ouverture par le locuteur de son assertion à l'allocataire. Il ne s'agit pas d'un préalable cognitif qui justifierait le choix du mode subjonctif, mais d'un préalable *interlocutif* qui ouvre l'assertion au domaine de la relativisation, quelle que soit la valeur de vérité de la proposition qui en est affectée. Ensuite seulement, l'opposition éventuelle des points de vue s'inscrira dans la polyphonie. Elle ne modifiera pas le choix interlocutif du locuteur et sa mise en situation de partage de l'assertion avec l'allocataire, qui est un préalable et non une conséquence de la présence du subjonctif dans l'énoncé.

PHILIPPE ROTHSTEIN
Université Paul Valéry - Montpellier III

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANSCOMBRE J.-C. (1979), « Délocutivité benvenistienne, délocutivité généralisée et performativité », *Langue française* 42, pp. 69-84.
 BEN HAMADI H. (2007), « Réflexions sur l'emploi de certains auxiliaires de mode – Le cas de *vouloir* », *Cahiers du CRISCO* 23, pp. 5-14.
 BRUNOT F. (1922), *La pensée et la langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Paris, Masson & C^{ie} Éditeurs.
 COURTÈS J. (1991), *Analyse sémiotique du discours. De l'énoncé à l'énonciation*, Paris, Hachette Supérieur.

13. Nous corrigeons ainsi une possibilité erronée d'interprétation « dialogique », permise par Rothstein (2011).

14. Cf. l'excellent travail de synthèse des travaux sur le subjonctif, la polyphonie et le dialogisme de Lebas-Fraczac (2009), où l'on pourra constater que notre théorisation du subjonctif ne relève ni de la polyphonie, ni du dialogisme.

- CRISTEA T. (1981), « L'intersection des auxiliaires de modalité », in *Études contrastives. Les modalités*, București, Tipografia Universității din București, pp. 47-74.
- CULIOLI A. (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation*, t. 1, *Opérations et représentations*, Gap, Ophrys.
(1999), *Pour une linguistique de l'énonciation*, t. 2, *Formalisation et opérations de repérage*, Gap / Paris, Ophrys.
- FILLMORE C.J. (1968), « The case for case », in Bach E. & Harms R.T. eds, *Universals in Linguistic Theory*, London / New York / Sidney / Toronto, Holt, Rinehart and Winston, pp. 1-88.
- GAATONE D. (2003), « La nature plurielle du subjonctif français », in Hardermann P., van Slijcke A. & Berré M. eds, *La syntaxe raisonnée. Mélanges de linguistique générale et française offerts à Annie Boone à l'occasion de son 60^e anniversaire*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, pp. 57-78.
- GARNER S. (1880), « The so-called “subjonctif dubitatif”, *Je ne sache pas*, in the principal clause », *The American Journal of Philology* 1.2, pp. 197-202.
- GOSSELIN L. (2008), « Modalité et place de la négation », *Scolia* 23, pp. 65-84 ; en ligne : <http://lidifra.free.fr/files/article%20scolia%20gosselin.pdf>.
(2010), *Les modalités en français. La validation des représentations*, Amsterdam / New York, Rodopi.
(2011), « Le subjonctif dans les complétives objet, une approche modulaire », document PowerPoint, <http://lidifra.free.fr/?q=node/799/pdf>.
- GOUGENHEIM G. (1938), *Système grammatical de la langue française*, Paris, J.L.L. D'Artrey / A. Ronteix-D'Artrey ; réimpr., 1962.
- GREIMAS A.J. & COURTÈS J. (1979), *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Classiques Hachette.
- GREVISSE M. (1986), *Le bon usage. Grammaire française*, 12^e éd. refondue par A. Goosse, Paris / Gembloux, Duculot.
- GRUBER J.S. (1976), *Lexical Structure in Syntax and Semantics*, New York, North-Holland.
- GUILLAUME G. (1929), *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, suivi de *L'architectonique du temps dans les langues classiques*, Paris, Librairie Honoré Champion ; réimpr., 1993.
- HÉBERT L. (2006), « L'analyse figurative, thématique et axiologique », revue électronique *Signo*, <http://www.signosemio.com/greimas/analyse-figurative-thematique-axiologique.asp>.
(2007), *Dispositifs pour l'analyse des textes et des images. Introduction à la sémiotique appliquée*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges.
- JACKENDOFF R.S. (1983), *Semantics and Cognition*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.
- KUPFERMAN L. (1996), « Observations sur le subjonctif dans les complétives », in Muller C. éd., *Dépendance et intégration syntaxique ; subordination, coordination, connexion. Actes du colloque « Dépendances et intégration syntaxique »*, Université Michel de Montaigne, Bordeaux (5-8 octobre 1994), Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 141-151.
- LEBAS-FRACZAC L. (2009), « La notion de polyphonie et le subjonctif », *Romanica Wratislaviensia* LVI, pp. 129-140.

- LEVIN B. (1993), *English Verb Classes and Alternations. A preliminary investigation*, Chicago, The University of Chicago Press.
- LOENGAROV A. (2005), « *Le fait que...* et la question du subjonctif : la directionnalité de la grammaticalisation », *Cahiers Chronos* 12, pp. 65-81.
- NEF F. (1976), « *De dicto, de re*, formule de Barcan et sémantique des mondes possibles », *Langages* 43, pp. 28-38.
- NØLKE H. (1985), « Le subjonctif. Fragments d'une théorie énonciative », *Langages* 80, pp. 55-70.
- Petit Larousse = Le Petit Larousse illustré*, millésime 2012, Paris, Larousse, 2011.
- ROTHSTEIN P. (2009a), « Le linguistique dans l'expression de la subjectivité en traduction : une problématique du subjonctif », in Anamur H., Bulut A. & Uras-Yilmaz A. éd., *Colloque international de traduction. La traduction sous tous ses aspects au centre de gravité du dialogue international. Istanbul, 21-23 octobre 2009. Communications*, Istanbul, Dinç Ofset Matbaacilik San, pp. 319-333.
- (2009b), « Traduit-on les formes verbales ? Le cas du subjonctif », in D'Amelio N. éd., *La forme comme paradigme du traduire*, Mons, CIPA, pp. 155-172.
- (2011), « Traduire le subjonctif et le renversement des sujets de l'interlocution », in Milliaressi T. éd., *De la linguistique à la traductologie. Interpréter/traduire*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 129-145.
- SZNADJER L. (2003), « Les complétives au subjectif sans conjoncteur », in Bodelot C. éd., *Grammaire fondamentale du latin*, t. X, *Les propositions complétives en latin*, Leuven, Peeters, pp. 13-95.
- SOUTET O. (2000), *Le subjonctif en français*, Gap / Paris, Ophrys.
- ȚENCHEA M. (1999), *Le subjonctif dans les phrases indépendantes. Syntaxe et pragmatique*, Timișoara, Editura Hestia.
- TESNIÈRE L. (1959), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Éditions Klincksieck ; réimpr., 1982.
- Trésor de la langue française informatisé [TLFi]*, <http://atilf.atilf.fr/tlfi.htm>.